

Monsieur le Préfet  
Direction Départementale des Territoires  
Service SEFEN  
4 Place Laënnec  
BP 1013  
26015 VALENCE CEDEX

**Objet** : Autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation dans le bassin versant de la Drôme.  
**Avis de la CLE SAGE Drôme**

Saillans, le 21 janvier 2025

Monsieur le Préfet,

Par votre courrier en date du 12 novembre 2024, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la Demande d'autorisation unique pluriannuelle (DAUP) pour l'irrigation dans le bassin versant de la Drôme présentée par la chambre d'agriculture de la Drôme en tant qu'Organisme unique de gestion collective (OUGC).

Réuni le 3 décembre 2024 puis le 21 janvier 2025, le Bureau de la CLE a pu examiner l'ensemble des pièces du projet de DAUP avec la plus grande attention.

Le nouveau dossier reconduit les volumes demandés et accordés dans le cadre de la précédente AUP en 2017, avec un volume étiage concerté à 5,4 Mm<sup>3</sup> sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.

Le Bureau de la CLE attire l'attention sur le décalage de ce volume étiage et de cette période avec ceux fixés par la notification des volumes maximums prélevables en 2013 (4,9 Mm<sup>3</sup> fixé en VMP pour l'usage agricole ; période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), qui constituent aujourd'hui la référence réglementaire.

Dans l'actualité de révision du SAGE et de l'écriture d'une future règle partage de l'eau, le bureau de la CLE pose la question de la bonne transcription des volumes et périodes notifiés dans cette AUP et dans le prochain SAGE, en vue d'une recherche de cohérence, dans le souci d'une solidité juridique et d'une conformité à anticiper du DAUP à ce futur SAGE.

Aussi, le SAGE en révision doit également traduire l'ambition de la stratégie d'adaptation au changement climatique qui a été validée par la CLE en juin 2024.

Dans un souci de cohérence et de compatibilité, le Bureau de la CLE souhaite que soit collectivement anticipée et considérée au mieux la trajectoire à 2050 concernant les évolutions de prélèvements et intégrés les besoins d'efforts sur la sobriété et la résilience, notamment en période critique qui s'accroît avec le changement climatique.

Enfin, plusieurs points de blocage sont apparus au cours des débats empêchant le Bureau de la CLE d'émettre un avis définitif sur le dossier d'Autorisation Unique de Prélèvement déposé par le monde agricole.

La question de l'équité de traitement entre les différents usages s'est posée de manière criante eu égard aux dynamiques en cours sur le territoire.

Tout d'abord, le corpus réglementaire insuffisant pour encadrer les prélèvements domestiques, dont le potentiel est évalué à près d'un million de m<sup>3</sup> sur notre bassin versant, rend aujourd'hui difficile d'effectuer tout contrôle et de viser un objectif de sobriété pour cet usage aux impacts cumulés importants.

Aussi, plusieurs projets de développement du territoire menés actuellement visant de nouveaux prélèvements pour l'alimentation en eau potable, soulèvent de nombreuses incompréhensions et sentiments d'iniquité de traitement.

Comment aujourd'hui appeler de plus grandes exigences au monde agricole si dans le même temps d'autres usages envisagent leur développement et vont augmenter de fait leurs prélèvements, sans respect actuel de leurs volumes prélevables ?

Ne pas respecter le principe d'équité conduirait à rompre la confiance entre les différents acteurs du territoire avec risque de se couper des agriculteurs ; acteurs pourtant indispensables de la transition attendue. Et cette rupture serait d'autant plus dommageable qu'elle pourrait remettre en question les travaux de rédaction du SAGE et d'élaboration du PTGE.

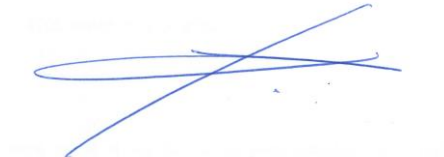
Dans ce contexte, le Bureau de la CLE ne souhaite donc pas aujourd'hui donner un avis tant que de nouvelles garanties ne seront pas apportées sur les deux sujets précités.

Conscient de l'impact que cette situation peut engendrer, le Bureau de la CLE appelle à votre diligence pour convenir d'un rendez-vous afin de vous préciser les attentes.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,

Pierre LESPETS

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, identifying the signatory as Pierre LESPETS.

COPIE :

- OUGC de la Drôme
- Sous-préfecture de la Drôme